

Le député n'ignore pas que depuis cet incident, le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan a envoyé des agents sur place. La Commission de contrôle de l'énergie atomique en a fait autant. Nous avons envoyé des agents et la compagnie effectue une étude. La semaine prochaine, les deux agents que nous avons envoyés sur place au nom d'Environnement Canada pour examiner la situation seront de retour à Ottawa. Je me ferai un plaisir d'inviter le député à assister à la séance d'information que j'organiserai à cette occasion, afin qu'il en apprenne davantage sur la question qu'il soulève à la Chambre.

\* \* \*

### LE REVENU NATIONAL

L'ENGAGEMENT D'UN EXPERT-CONSEIL—ON DEMANDE QUE LES RAPPORTS SOIENT PUBLIÉS

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Après avoir nié pendant des semaines à la Chambre et publiquement qu'il existait une crise dans son ministère, le ministre vient de faire aujourd'hui l'annonce incroyable qu'il a engagé un expert-conseil du secteur privé pour lui montrer à faire son travail. Le ministre s'engage-t-il, dès qu'il les aura reçus, à déposer à la Chambre tous les rapports de cet expert-conseil et à les mettre à la disposition des Canadiens, ou va-t-il continuer à dissimuler la vérité?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, dès son entrée en matière, le député nous prouve sa mauvaise foi. Il n'a pas cessé depuis des semaines à la Chambre de nous signaler divers problèmes. Ce sont des questions qui préoccupent le gouvernement et moi-même, à titre de ministre du Revenu national. J'ai dit ce matin que j'en avais discuté avec mes collègues. Nous avons réagi aujourd'hui de façon positive. Le député y voit un aveu de faiblesse. On peut toujours améliorer un système. Nous devons montrer aux contribuables que nous entendons améliorer la situation. Il est bien entendu que le rapport définitif de M. Farlinger sera rendu public.

**M. Beatty:** Il ne s'agit pas de mauvaise foi mais d'un mauvais ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Beatty:** Ils peuvent bien gueuler!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉMISSIONNER

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur le Président, les Canadiens voudraient que le ministre réponde à cette question. S'il ignore ce qui ne va pas dans son ministère, s'il doit engager un expert-conseil du secteur privé pour savoir quoi faire, pourquoi le ministre ne prendrait-il pas la décision honorable de démissionner, afin que le premier ministre puisse nommer Woods Gordon au poste de ministre?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, quand on n'a pas le courage d'aller au bout de ses arguments, on s'attaque à un individu, et c'est ce que fait le député. Nous sommes préoccupés et certains contribuables ont l'impression que certains abus pourraient être faits à leur égard. Nous ne voulons pas que l'efficacité du système

se fasse sur le dos des contribuables et dépasse les droits et le respect qui est dû à chaque contribuable canadien.

Nous avons donc demandé à quelqu'un d'objectif et d'indépendant de nous donner des avis, de nous faire des recommandations afin d'améliorer, là où il y a possibilité d'amélioration, la façon dont sont administrées des lois extrêmement rigoureuses, et en particulier la loi de l'impôt sur le revenu.

Monsieur le Président, ce n'est pas le signe de ne pas savoir comment corriger les situations que de demander un avis indépendant. C'est d'abord de vouloir que les initiatives qui sont déjà prises à l'intérieur soient évaluées de façon objective, confirmées dans leur action, et même améliorées si c'est possible.

Deuxièmement, j'aimerais simplement que le député réfléchisse au fait que tous les jours, non seulement de grandes entreprises dans notre pays, mais de petites et moyennes entreprises font appel de façon régulière à des consultants afin d'avoir des avis objectifs sur la façon dont ils peuvent améliorer leur situation. Cette étude est le signe d'une réponse du gouvernement aux préoccupations des contribuables, le signe d'un gouvernement qui veut poser des actions et non pas seulement faire de la critique tout à fait négative.

[Traduction]

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE LES AVIS D'OPPOSITION DÉPOSÉS PAR LES CONTRIBUABLES

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Je crois savoir qu'il y a un autre important changement de politique que le ministre n'a pas annoncé et dont beaucoup de Canadiens ne se doutent pas. Il concerne le recouvrement des impôts. Je me suis renseigné auprès de M. MacDonald qui appartient à son ministère et de qui relève, je pense, cette question en particulier. Le ministre veut-il confirmer que lorsqu'un contribuable présente un avis d'opposition alors qu'il n'y a pas eu de contrôle de son dossier, il y a sursis à recouvrer jusqu'à ce que la chose passe par la filière d'appel local de chaque bureau de district? Cela va avoir un effet très important pour le recouvrement des impôts, surtout dans le cas des artistes. Est-ce que le ministre peut annoncer cela publiquement au Canada?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, lorsque nous avons des situations où les avis de cotisation au jugement des superviseurs de l'action de la cotisation nous apparaissent prêter à question, nous avons le pouvoir de retarder la collection dans ces actions afin de révéler la cotisation et, si c'est nécessaire, de la corriger.

[Traduction]

LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES IMPÔTS

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Monsieur le Président, il s'agit là d'un changement radical de politique. Au lieu de procéder au recouvrement dès que le contribuable reçoit l'avis, le service du recouvrement dit maintenant: «Attendez que nous ayons examiné l'affaire». Je félicite le ministre de faire pareille chose. Ce changement est intervenu grâce aux efforts de notre parti. Le ministre veut-il reconnaître qu'il y a eu un important changement de politique de recouvrement, qui intéresse tous les contribuables du Canada, et surtout les artistes?